

## Règlement particulier du Tournoi Régional de Doubles Vétérans VOREPPE

### VétAVoreppe 2018 - Numéro d'autorisation en cours

- 1- Le tournoi se déroulera le **Dimanche 14 octobre 2018**, selon le règlement général des compétitions de la FFBA, et sous la responsabilité du **Juge-Arbitre M Vincent ARRIGONI**.
- 2- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés auprès de la FFBA de la catégorie « **Vétérans** », classés dans les séries **R, D, P et NC** dans la limite de **72 paires** en **Doubles**. En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée : priorité aux inscriptions classées en fonction de la date du virement effectué pour la paire sur le site Helloasso et une liste d'attente sera constituée par ordre chronologique. En cas de réception tardive, l'organisateur se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.
- 3- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- Les catégories proposées sont les suivantes :

#### **Double Dames, Double Hommes**

La répartition des joueurs dans les différentes catégories sera établie en fonction du CPPH au 04 octobre 2018 de chaque paire, selon la moyenne décroissante :

#### **Elite (R4 maximum) - Excellence – Honneur - Promotion**

Le Comité d'Organisation et le Juge-Arbitre se réservent la possibilité d'annuler ou de regrouper les séries en fonction du nombre de participants afin de garantir le bon déroulement du tournoi.

- 5- Les matchs se dérouleront dans la mesure du possible en **poules de 4, avec 2 sortants par poule, puis en élimination directe**. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi, notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.
- 6- Le montant des droits d'engagement est fixé à **17 euros par joueur**, par carte bancaire via la plateforme de paiement 100% sécurisée du site Helloasso, individuellement ou par club. Une attestation de paiement sera délivrée.
- 7- La gestion du tournoi sera assurée avec le logiciel BADPLUS.
- 8- Les **inscriptions** devront être réalisées via le site <https://www.helloasso.com/associations/bcv-38/adhesions/vetavoreppe> **avant le samedi 06 octobre 2018. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 07 octobre 2018.** Les têtes de séries et têtes de poules sont déterminées à partir du CPPH du 04 octobre 2018.
- 9- Tous les joueurs devront se présenter à la table de pointage dès leur arrivée. Tout forfait non-justifié et intervenant après le tirage au sort est passible d'une suspension de 2 mois de toute compétition. Les documents justifiant un forfait doivent être envoyés au secrétariat de la ligue Rhône-Alpes dans les 5 jours qui suivent la compétition à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) **Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN**,
- 10- Les volants sont à la charge des joueurs (partage), en accord avec le règlement général des tournois régionaux. En cas de litige, le volant officiel est le Babolat 2.
- 11- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs ne pourront pas être lancés avec plus d'1 heure d'avance. Le tournoi débutera au plus tôt à 8h00 et finira au plus tard à 20h00.
- 12- Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage. Les cas de litiges seront examinés par le Juge-Arbitre.
- 13- Les joueurs auront droit à 3 mn de préparation, test de volants compris, après l'annonce de leur match. Si au bout de 5 mn un joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.
- 14- Tout volant touchant un câble suspendu sera compté "LET". Tout volant touchant une autre infrastructure du gymnase sera compté "LET" au service, deux fois de suite maximum, et "FAUTE" en jeu.
- 15- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes (compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.
- 16- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi, pour quelque durée que ce soit, devra en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
- 17- L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre, et aux membres du Comité d'organisation. Deux personnes par joueur sont autorisées à venir sur le terrain pour le coaching lors des arrêts de jeu à 11 et entre les sets. Le coaching entre les points n'est pas autorisé.
- 18- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 19- Une buvette sera à disposition des joueurs durant le déroulement du tournoi.
- 20- Il est recommandé d'être vigilant quant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le sol sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles sont recommandées.

Vincent ARRIGONI

